OJET DE LO

adopté

SÉNAT

2º SESSION ORDINAIRE DE 1963-1964

PROJET DE LOI

portant ratification du décret n° 63-12 du 9 janvier 1963 diminuant le prélèvement perçu à l'importation d'œufs en coquilles destinés à la consommation.

(Texte définitif.)

Le Sénat a adopté sans modification, en deuxième lecture, le projet de loi adopté avec modification par l'Assemblée Nationale, en deuxième lecture, dont la teneur suit:

Voir les numéros :

Sónet: 1" lecture: 134, 144 et in-8" 68 (1963-1964).
2" lecture: 234 et 242 (1963-1964).

Article unique.

Est ratifié le décret n° 63-12 du 9 janvier 1963 diminuant le prélèvement perçu à l'importation d'œufs en coquilles destinés à la consommation.

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 18 juin 1964.

Le Président, Signé: André MÉRIC.

Nota. — Voir le document annexé au n° 99 (Assemblée Nationale, 2° législature).